

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/21 A 20 H 00

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 23/10/21

Présents : Mar GAUTIER - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Catherine AUGER - Gérard HOURIEZ - Sylvène GRANDJEAN- Patrick MOREL - Florian BOUTEILLER - Pascal SERVAIS - Alexandre VICHERD-BIROUILLE - Peggy THIEBAUT

Excusés : Frédéric CALVAIRE (pouvoir donné à M. GAUTIER) - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à C. VARVAT) ; Sophie GUMUCHIAN

Secrétaire de séance : Catherine AUGER

Quorum atteint (12 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 12/07/2021.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS**URBANISME / FONCIER – Acquisition parcelles au lieudits "Liatey" et "La Piche" / Accès réservoir et captage**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de sécuriser l'accès au réservoir ainsi qu'au captage d'eau situés à cet endroit.

M. le Maire demande donc l'accord du conseil municipal pour acquérir plusieurs parcelles appartenant à M. COUDURIER Jean, domicilié à Saint Laurent du Pont.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles suivantes :

- C 1089 / La Piche / d'une superficie de 419 m²
- C 1134 / La Piche / d'une superficie de 23 250 m²
- C 1137 / La Piche / d'une superficie de 6 850 m²
- C 1140 / La Piche / d'une superficie de 863 m²
- C 1193 / Liatey / d'une superficie de 10 455 m²
- C 1579 / La Piche / d'une superficie de 12 657 m²

Soit une superficie totale de : **54 494 m²**

- **EST D'ACCORD** sur le prix d'acquisition de ces 6 parcelles pour un montant de : **16 500 €**
- **PREND NOTE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

Vote

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

URBANISME / FONCIER – Acquisition parcelle AD 284 / lieu-dit "Saint Philibert"

M. le Maire demande l'accord du conseil pour acquérir cette parcelle afin de pouvoir élargir le chemin et ainsi rendre l'accès réglementaire.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle **AD 284**, lieu-dit "Saint Philibert", d'une superficie de 19 m² au prix de 1 € le m², parcelle appartenant aux consorts SAULE (succession SAULE André).
- **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

Vote

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

URBANISME / FONCIER – Acquisition parcelles / Elargissement chemin du Souillet au Planolet

M. le Maire rappelle aux membres du conseil le projet d'élargissement du chemin d'accès à la station de ski du Planolet.

Il précise ensuite que les différents propriétaires ont donné leur accord pour la vente des parcelles concernées à la commune.

M. le Maire demande donc l'accord du conseil municipal pour acquérir trois parcelles d'une superficie totale de 923 m².

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles suivantes :

N°	Parcelles	Superficie	Nom et Prénom des propriétaires / Adresse	Prix acquisition
	C 751	187	Indivision PUISSANT Par M. PUISSANT Jean-Max, à Saint Pierre d'Entremont, 38380	200.00 €
	C 752	464	M BOUILLOUD Guy, à St Nazaire Les Eymes, 38330	500.00 €
	C 753	272	Indivision BONDAT Par Mme BONDAT Denise, à Saint Pierre d'Entremont, 38380 et MME BONDAT Madeleine DIT MOUNIER, à Vinay, 38470	300.00 €
Montant total de l'acquisition :				1 000.00 €

- **EST D'ACCORD** sur le prix d'acquisition de ces 3 parcelles pour un montant total de : **1 000.00 €** **1**
- **PREND NOTE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

Vote

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

URBANISME / FONCIER – Acquisition parcelles appartenant à la Commune de l'Isle sur la Sorgue / Projet réhabilitation bâtiment "le Perce Neige"

M. le Maire rappelle aux membres du conseil le projet d'acquisition du bâtiment "Le Perce Neige", ceci afin de le réhabiliter et de proposer plusieurs activités dans le cadre du fonctionnement de la station de ski du Planolet.

M. le Maire fait ensuite part de la proposition de vente de la commune de l'Isle sur la Sorgue, et précise que le montant de l'acquisition est composé du centre de vacances "Le Perce Neige", mais aussi d'un ensemble de parcelles non bâties en majeure partie en zone naturelle. Il précise également que ce montant a été calculé selon l'estimation domaniale réalisée en son temps par la commune de l'Isle sur la Sorgue.

M. le Maire demande ensuite l'accord du conseil municipal pour acquérir ces parcelles ainsi que le bâtiment "Le Perce Neige".

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles suivantes :

➤ C 773 / 208 Chemin du Souillet / d'une superficie de	1 200 m ²
➤ C 1072 / Les Juets / d'une superficie de	1 330 m ²
➤ C 1074 / Les Juets / d'une superficie de	2 435 m ²
➤ C 1645 / Au Gaz / d'une superficie de	354 m ²

Soit une superficie totale de : **5 319 m²**

- **EST D'ACCORD** sur le prix d'acquisition de ces 4 parcelles pour un montant de : **137 001.50 €**
- **PREND NOTE** que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

Vote Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

URBANISME / FONCIER – Vente d'une partie de la parcelle AD 212 à un particulier / lieudit "Saint Philibert"

M. le Maire fait par aux membres du conseil de la demande d'une habitante dont la maison jouxte la parcelle sur laquelle est située l'ancienne colonie de vacances, tènement actuellement mis en vente par la commune.

Cette personne souhaiterait notamment faire une extension sur sa maison mais ne peut le faire car la superficie de sa parcelle est insuffisante.

M. le Maire demande donc l'accord du conseil municipal pour vendre une partie de la parcelle AD 212, selon le plan présenté en séance.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EST D'ACCORD** pour la vente d'une partie de la parcelle AD 212, soit environ 25 m², à Mme Yolande SALMON, domiciliée, 7 chemin de l'Yvernon, Saint Philibert, 38380 St Pierre d'Entremont, et qui est propriétaire de la parcelle limitrophe AD 59 ;
- **EST D'ACCORD** sur le prix de vente 1 500.00 € ;
- **PREND NOTE** que les frais de géomètre seront répartis entre la commune et Mme SALMON au prorata de la surface de parcelle cédée ;
- **PREND NOTE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreuse ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à M. le Maire pour signer tous documents concernant ce dossier.

Vote Pour : 14 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Modification tableau des emplois

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M. le Maire rappelle également la délibération prise le 27 mai 2021 concernant la dernière modification des emplois.

Il explique ensuite que, suite à la demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent travaillant à l'école pour une durée de 10 mois, il a été nécessaire de créer 3 postes de contractuels à temps non complet pour une période de 10 mois (temps scolaire), afin de répartir les tâches de cet agent sur ces nouveaux postes.

Cette nouvelle organisation permettra en outre d'avoir une personne supplémentaire à la garderie ; cela permettra notamment d'accepter plus d'enfants compte-tenu de l'augmentation de la demande depuis la rentrée de septembre.

Il explique également que pour le service technique, le poste de technicien doit être supprimé suite au départ en retraite de l'agent car non pourvu. Dans l'immédiat, et en attendant de voir si la commune continue à garder la compétence eau et assainissement, un poste à durée déterminée à temps complet a été créé.

M. le Maire demande donc l'approbation de l'assemblée sur la nouvelle organisation des emplois de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **EST D'ACCORD** concernant la création des emplois ainsi proposée ci-dessus.

Vote

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

DOSSIERS EN COURS

Service cantine et garderie

Un nouveau logiciel pour les inscriptions à la cantine et la facturation sera prochainement mis en place. Le conseil municipal prend note du coût mensuel de ce logiciel (qui passe de 384 € TTC / an à 829 € TTC / an) et prend note qu'à partir de l'année prochaine, il sera possible pour les parents d'inscrire directement leurs enfants à la cantine, ce qui simplifiera le travail des agents à l'école d'une part, et ce qui permettra aux parents de gérer eux-mêmes leurs inscriptions.

Le conseil municipal est également d'accord pour employer une personne supplémentaire à la garderie (cf. la délibération prise pour la modification du tableau des emplois).

Régime indemnitaire du personnel

M. le Maire présente au conseil le projet de régime indemnitaire qui sera mis en place prochainement pour tout le personnel communal (titulaires et contractuels). Ce projet doit d'abord être présenté au Centre de Gestion de l'Isère pour avis et il sera ensuite validé par délibération lors d'un prochain conseil.

Projet de vente de l'ancienne colonie située à Saint Philibert

Le conseil prend note que cette vente sera effectuée directement par la commune (pas d'agence immobilière saisie) et que deux propositions sont à l'étude : soit la vente du bâtiment comprenant également la grange communale limitrophe en un seul lot ; soit la vente en 2 lots séparés, sachant que l'ancienne colonie est estimée à 135 000 € et la grange à 30000 €.

Acquisition foncière lieu-dit "Les Juets"

Dans le cadre de l'aménagement d'un chemin forestier et d'un chargeoir à bois à cet endroit, la commune est en train d'acquérir les parcelles concernées par ce projet. Le dossier est en bonne voie.

INFORMATION DU MAIRE

Vente camion communal et ses équipements

M. le Maire précise que le camion et ses équipements ont été vendus à la société "Chartreuse Poids Lourds" pour une somme de 18 000 €.

Achat véhicule communal

Suite à la destruction du 4x4 communal, un nouveau véhicule a été acheté pour la somme de 16 000 €.

Société Chartreuse Energie

M. le Maire rend compte aux membres du conseil de l'état d'avancement de ce dossier.

Recherche d'un nouveau médecin

Actuellement et malgré plusieurs publicités lancées sur différents sites spécialisés, la commune n'a eu à ce jour aucune demande pour remplacer le Dr. VEUX.

QUESTIONS DIVERSES

Baneroles ACVE

L'Association des Commerçants de la Vallée des Entremonts (ACVE) demande à la commune l'autorisation d'apposer plusieurs banderoles aux alentours de la station de ski afin de sensibiliser les skieurs pour qu'ils profitent du village et de ses commerces. L'association demande également une subvention de la commune, demande qui sera étudiée lors du prochain conseil municipal.

Fin de séance à 22 H 30